



Campan

info

n° 7

Mai 2011



le mot du maire

C'est avec un léger retard que nous vous proposons cette septième édition de Campan info.

Administration

Ce début d'année 2010 nous n'avons pas renouvelé le détachement de Monsieur Sarrazin et de ce fait nous avons procédé à la nomination de Paule Fourcade comme responsable des Services de notre commune.

Concernant le service technique, au 1^{er} février nous avons recruté Hervé Escartin qui a en charge les services techniques de notre commune, une présentation d'Hervé Escartin est faite dans ce numéro.

Les deux derniers mois et notamment le mois d'avril est pour nous élus Campanois un mois chargé en réunions : nécessité de finaliser l'ensemble des budgets (Régie, communauté de commune, syndicats et commune.)

Eau & assainissement

L'année 2010 nous a permis d'avoir une vision juste de notre consommation en eau potable. Le prochain relevé des compteurs qui a déjà commencé devrait être terminé fin avril nous donnera la consommation réelle sur une année complète.

Dès à présent, nous savons qu'il sera nécessaire de procéder à un ajustement du prix du m³ pour faire face aux charges et au renouvellement de certaines conduites poreuses.

Ecoles

L'inspectrice pédagogique dès la fin de l'année 2010 nous avait avertis que notre commune était susceptible de perdre encore une classe à la prochaine rentrée 2011. Au mois de février nous avons eu la mauvaise surprise de voir que notre commune était sur la liste des communes concernées par une suppression. La mobilisation totale des parents d'élèves, des enseignants et des élus a permis d'infléchir le choix de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et ainsi de garder notre classe, ce fut pour nous tous une vraie satisfaction.

1^{er} bilan interne – Actions des élus – Projets

Au cours de ce premier trimestre nous avons commencé à mener une première évaluation de notre action à mi-mandat par rapport aux engagements de la campagne.

Afin de continuer notre action et dans le but de coller aux attentes des Campanoises et des Campanois nous allons vous demander d'apporter votre pierre à l'édifice.

Pour cela nous allons vous proposer des séances d'échanges sur vos attentes, problèmes, ou aménagements à mettre en place. Bien évidemment cela devra se faire dans le cadre de nos moyens qui comme vous le savez ne sont pas illimités.

Dans le prochain numéro nous vous ferons un premier bilan de notre adhésion à la Communauté de Commune de la Haute Bigorre.

*Bien sincèrement,
Gérard Ara*



Bienvenue à Hervé Escartin !

La fin du contrat de Monsieur Sarrazin a amené la municipalité à chercher un agent qui assumerait la responsabilité des services techniques de la Commune.

Hervé Escartin, 43 ans, après avoir fait une carrière militaire chez les pompiers dans l'armée de l'air puis contrôleur du travail à l'inspection du travail (réfèrent dans les travaux du bâtiment et les travaux publics), a été choisi pour diriger nos équipes techniques.

Paule Fourcade, secrétaire de mairie, dirigera désormais l'ensemble des services communaux.

Bienvenue à Hervé Escartin à qui la municipalité a témoigné sa confiance afin qu'il organise nos équipes d'employés communaux.

Collecte des déchets



Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Communauté des Communes a la charge de la collecte des déchets (ordures ménagères et tri sélectif). Les jours et horaires de tournées du camion benne restent pour l'instant inchangés.

Par ailleurs, pour harmoniser l'ensemble du matériel de collecte, la CCHB fournira à chaque foyer dans les mois qui viennent du matériel nouveau.

De même, au niveau des points de regroupement, des containers plus « esthétiques » remplaceront peu à peu le matériel actuel.

Une nouvelle génération de containers semi-enterrés sera implantée dans notre vallée.

Il faut dire qu'à ce jour, Campan n'est pas mal doté : bravo à vous tous et merci !

L'effort sur le tri des déchets ainsi que le respect du travail des personnels assurant la collecte doit se poursuivre. Il est rappelé que les papiers doivent être déposés dans les bacs jaunes. Seuls les cartons vont uniquement en déchetterie.

Les camions bennes continueront à aller vider à Bénac en attendant la construction d'un quai de transfert à Bagnères. La future usine de traitement des ordures ménagères qui devrait voir le jour d'ici peu à Bordères sur l'Echez (2013) entrainera des modifications importantes tant au niveau du tri de nos déchets qu'à celui de leur collecte. Nous en reparlerons en temps voulu.



Déchetterie

La déchetterie est désormais gérée par la CCHB, c'est le règlement commun des déchèteries de Montgaillard et Bagnères qui s'applique à Campan.

Les artisans et commerçants sont actuellement soumis à une tarification spécifique.

Concernant les gravats, il ne sera plus possible de les déposer dans la pente au fond de la déchetterie. Une benne sera mise à disposition des particuliers, les artisans devront aller à la déchetterie de La Gailleste (route de Labassère).

Concernant le bois, la déchetterie accueillait jusqu'à ce jour du bois sous toutes ses formes : vieux meubles, charpentes, planches, souches, troncs d'arbre et même bois de chauffage que nous éliminions.

Désormais l'apport de bois dans cette partie de la déchetterie ne sera plus possible car la réglementation en vigueur nous interdit de le brûler. Seuls les branchages et autres déchets verts pourront être déposés dans la benne à déchets verts.

Il est rappelé que les « décharges sauvages » sont interdites et passibles de poursuites.

MEUBLÉ
DE TOURISME



2010 CLASSEMENT VALABLE 5 ANS
MINISTÈRE CHARGÉ DU TOURISME



— Urgent : Meublés de Tourisme

Conformément à la loi du 23/07/2009, la réforme du classement des hébergements dont les meublés de tourisme : camping, chambres d'hôtes, est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

Cette réforme précise qu'en attendant de nouveaux textes, les classements resteront en vigueur selon les normes et procédures existantes.


Tous les meublés de tourisme proposés à la location doivent désormais faire l'objet d'une déclaration à la Mairie de la commune d'implantation. Les loueurs de meublés existants auraient du impérativement avoir effectué cette formalité au plus tard le 1^{er} juillet 2010.

Pour les retardataires, il est encore temps.



TRAVAUX

Récapitulatif 2010 :

► Au Bourg :	* Remplacement et mise aux normes du chauffage de l'église	
	* Construction d'un nouveau préau à l'Ecole	
	* Création d'une troisième salle de classe à l'école	
	* Pose d'un revêtement sablonneux sur le chemin de l'entrée nord du bourg	
	* Electrification en souterrain rue du Lavoir	
	* Clôture du stade	
	* Pose des menuiseries à la maison brûlée (ancienne usine EDF)	
► A Sainte Marie :	* Pose de portails neufs au presbytère.	
	* Pose de portails neufs à la Salle des Jeunes	
	* Changement des menuiseries à l'école	
	* Changement des fenêtres et de la porte arrière de la Salle des Fêtes	
	* Reprofilage des routes non goudronnées et pose de rails d'acier pour l'écoulement des eaux	
	* Pose d'une glissière de sécurité chemin de la Hosse	
	* Enrochement du mur défailant au Peyras (route de Barbot)	
► Payolle / La Séoube :	* Installation de jeux pour enfants et pose d'une clôture rigide tout autour	
	* Gîtes : isolation thermique de chaque appartement	
	* Réalisation d'un parc à bestiaux mixtes (40 places)	

Le « chantier » de nomination des quartiers et des rues suit son cours. Le Conseil municipal examinera les propositions prochainement.



EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Fin mai, la population campanoise aura la surprise de voir le bourg « fleurir » pour se préparer à la période estivale animée.

En plus des mounaques exposées dans les rues de notre commune (et ô combien appréciées), ce sont cette année tous les bâtiments communaux : église, salle des fêtes, mairie, halle, ... qui seront équipés de suspensions et jardinières débordantes de fleurs colorées.

En 2011, le Conseil Municipal a décidé de commencer l'opération « fleurissement » par le Bourg pour ensuite l'étendre progressivement à l'ensemble de la commune.

Outre l'amélioration du cadre de vie des campanois, c'est aussi l'accueil des touristes qui en sera amélioré et par voie de conséquence la promotion de notre vallée et son développement économique.

Cette démarche s'accompagnera également d'une « réhabilitation » esthétique et d'installation d'équipement (banc notamment) sur les rives de l'Adour afin de permettre à tous d'utiliser ce magnifique lieu de promenade, frais en été, ombragé et très bucolique au départ des sentiers de randonnées de la Bouche.

Avec la place du Castet, qui a déjà bénéficiée ces 2 dernières années d'aménagements, c'est l'image de Campan qui se redynamise.

Le Conseil Municipal espère que de nombreux campanois viendront se joindre à cet effort d'embellissement pour améliorer leur cadre de vie.

La saison 2010/2011 vient de se terminer et le bilan financier s'annonce moyen. En effet, le manque de neige durant une grande partie de la saison a perturbé notre activité puisque nos clients à la journée se sont faits plus rares.

La vue d'une montagne « noire » ne les a pas incité à « chausser les skis » alors que les conditions de glisse étaient bonnes voire très bonnes grâce à notre réseau de canons à neige. Toutes les autres stations ont subi les mêmes désagréments.

Le nombre de journées ski vendues (JSK) est en baisse de 6% (624 477 contre 662 017 la saison dernière).

De ce fait, le Chiffre d'Affaires est légèrement inférieur : 12,3 M€ contre 13M€ en 2009/2010. La décision de fermer le 10 avril a permis de ne pas dégrader le résultat financier. En effet, vu la période de chaleur et la fonte neige des 3 dernières semaines d'avril, la RICT aurait travaillé à perte. D'ailleurs, certains commerçants de La Mongie avaient fermé leurs portes, une semaine avant la RICT.

Il est important de signaler que cette année nous avons enfin présenté un Compte Administratif 2010 à l'équilibre alors qu'il était en déséquilibre de 3 Millions d'euros en 2008.

La nouvelle billetterie de La Mandia, terminée juste avant les vacances de Février, a été très appréciée par nos clients et par nos employé(e)s (bien meilleures conditions de travail). L'amélioration de notre situation financière ces deux dernières années a permis de renouveler le parc de véhicules de service. Deux appels d'offre ont été lancés pour de la location et pour du crédit-bail. Cela devenait urgent car ce parc automobile était vieillissant et son entretien coûtait de plus en plus cher.

La bonne nouvelle de cette saison a été la confiance retrouvée auprès de nos banquiers qui ont enfin accepté de nous prêter les 10 M€ nécessaires à la réalisation du télésiège 6 places de Pourteilh (travaux de pistes et de neige associés). Les travaux ont donc débuté et cet été disparaîtront les « Œufs » après 41 ans de bons et loyaux services !

La RICT a été sous la menace d'un mouvement de grève au plus fort de la saison et c'est après négociations qu'un consensus a été trouvé. Les saisonniers ont été à la pointe de cette action, le SIVU et le Conseil de Régie ont bien compris leurs revendications : une suite favorable a pu être donnée à la plupart d'entre-elles.

Bernard SANVICENTE qui préside la RICT depuis 3 ans, a souhaité quitter sa fonction. Il estime qu'avec la confiance retrouvée des banquiers et le lancement du TSD de Pourteilh, la mission qu'il s'était donnée se termine. Le rôle de Président et en conséquence de membre du conseil d'administration de NPY demandent pas mal de travail et cela devenait de plus en plus difficile pour concilier le tout avec ses activités professionnelles, familiales, d' élu municipal et communautaire.

Il terminera son mandat début octobre 2011 puisqu'il a souhaité travailler jusqu'à cette date là avec Monsieur Henri Mauhourat, chargé de l'étude sur l'avenir du Domaine du Tourmalet avec notamment la possible intégration des Pisteurs de La Mongie à la RICT.

La volonté d'aller de l'avant reste intacte !



POURQUOI LA MUNICIPALITÉ A LA VOLONTÉ DE VENDRE LES GITES DE PAYOLLE

La rénovation des gîtes de Payolle a été achevée en 2005, pour un montant de 1 736 000 €, sans aucune subvention, entraînant un remboursement de 2 400 000 € intérêts compris sur 30 ans (soit jusqu'en 2034).

À notre arrivée en 2008, le chiffre d'affaires était de 96 000 € pour un montant de charges de fonctionnement (personnel, combustibles, ...) s'élevaient à 102 000 €, sans même parler de la dette contractée et des amortissements. Pour assurer l'équilibre nous avons dû effectuer des transferts du budget principal vers le budget annexe de « Payolle » (Ce montant cumulé sur quatre ans représente 600 000 €, financé par l'impôt).

Le plan mis en place dès notre arrivée visait à augmenter le chiffre d'affaires et à diminuer les charges afin de retrouver l'équilibre.

La première mesure fut de transférer la commercialisation, communication et publicité des gîtes. C'est Gîtes de France, leader sur le marché des gîtes ruraux en France qui fut choisi.

La deuxième plus complexe, fut la réduction des coûts. Elle s'est traduite par une modification de la gestion des gîtes. Les deux postes plein temps à l'année furent supprimés. Une organisation avec les employés communaux vit le jour. Depuis, ceux-ci ont en charge la réception clients, la gestion et les départs des clients.

Aujourd'hui, grâce à ces mesures volontaristes et courageuses, le chiffre d'affaires a quasi doublé (160 000 € en 2009, 165 000 € en 2010), la charge de fonctionnement s'est réduite à 70 000 €. Malgré cela, le bénéfice produit ne permet pas le remboursement du capital et des intérêts (120 000 €/an) de l'emprunt, ainsi que d'assumer la charge d'amortissement (70 000 €/an).

Le poids des investissements et la mise en place d'une gestion dispendieuse, par l'ancienne municipalité sont tels, qu'aujourd'hui, malgré tous nos efforts il n'est pas possible d'atteindre l'équilibre comptable. En effet les charges ont été compressées au maximum, et, le chiffre d'affaires ne peut être supérieur (taux de remplissage de 80 à 90 % en période de vacances scolaires – en dehors de ces périodes seules les fins de semaines ont un taux de remplissage « acceptable » eu égard à nos besoins de financement).

En sus de ces difficultés financières, une question se pose concernant le fait qu'une municipalité gère des gîtes.

- Est-ce le rôle d'une municipalité de louer des meublés ?
- À partir de quel moment cela participe-t-il à une mission de service public ?
- La réactivité d'une gestion publique est-elle en adéquation avec les attentes des prestataires privés et clients actuels (manque de souplesse ...) ?

Il devient urgent de trouver d'autres solutions car l'abondement du budget annexe de « Payolle » via le budget de la commune ne peut être permanent, conformément aux règles de la comptabilité publique, et fait reposer une lourde charge fiscale sur le contribuable campanois.

Il n'est pas non plus envisageable de transférer à un partenaire privé la gestion des gîtes, car il lui incomberait de rembourser un montant trop lourd (annuité de remboursement du crédit) par rapport à la rentabilité des gîtes (le point d'équilibre se situant vers les 220 000 €/an).

Seule la vente des gîtes apparaît donc comme la mesure la plus adaptée :

- à nos besoins urgents d'équilibre budgétaire.
- à notre vision de ce que sont les missions de service public.

L'équipe municipale souhaite vous faire partager...

son billet d'humeur

Le gouvernement s'apprête à réformer les droits des personnes âgées dépendantes. Actuellement, l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) dont le but est de payer les heures d'aide à domicile et en hébergement est financée par les Conseils Généraux en fonction de leur degré de handicap et leur revenu.

Les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (Ehpad) manquent cruellement de places et de personnels qualifiés, et les tarifs sont prohibitifs pour les revenus modestes.

Le projet gouvernemental est d'accentuer la participation financière des usagers, directement ou par le biais d'assurances privées voire par la reprise sur héritage à la mort du bénéficiaire.

Ainsi sera développé un marché concurrentiel privé des établissements et des services. Avec plus de deux millions de contrats d'assurance dépendance, la France sera le deuxième « marché » derrière les Etats Unis !

Les critères définis par les assureurs le seront bien entendu en fonction de la rentabilité du contrat et parallèlement seront développés par le secteur privé tout une gamme de structures d'accueil afin de générer des recettes supplémentaires.

Des groupes comme Orpéa, coté en bourse, ont mis en place une société d'établissement de soins (Korian) qui prévoit 8 500 lits supplémentaires dans les années qui viennent !

Alors qu'aujourd'hui un grand service municipal prenant en compte aussi bien le maintien à domicile que les foyers ou des Ehpad serait la meilleure réponse au problème de la dépendance.

Le Communauté des Communes de la Haute Bigorre (CCHB) y répond en grande partie (portage de repas, transport, téléalarme, ...).

De nombreuses questions restent posées :

- Quelle prise en charge des personnes dépendantes ?
- Comment recruter des personnels qualifiés ?



— La bourse au permis de conduire

La bourse au permis de conduire s'adresse aux jeunes résidents campanois âgés de 18 à 25 ans qui ont développé un projet professionnel mais qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour passer le permis de conduire.

La « bourse au permis de conduire » est un dispositif volontairement mis en place par la commune de Campan après délibération du conseil d'administration du CCAS. Il s'agit d'une participation de la municipalité au financement d'une partie du permis de conduire dont le montant est modulable en fonction de la situation du jeune.

La spécificité du dispositif de la bourse au permis de conduire réside dans l'exigence d'une contrepartie demandée au jeune.

En effet, celui-ci doit s'engager à respecter un certain nombre d'obligations parmi lesquelles la réalisation d'une activité à caractère social ou humanitaire ou d'intérêt communal, d'une durée variable.

La bourse au permis de conduire permet donc une approche globale de sociabilisation et de responsabilisation du jeune.

Ce dispositif repose également sur la réalisation d'un suivi régulier du jeune par la municipalité, en lien avec l'auto école, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif.

Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie.



Le mot de Germaine Décap

A Payolle, l'été 2010, sous le chapiteau de la carrière de Marbre, l'association Les Marbrés de l'Espiadet a animé six soirées avec repas-spectacles. Gros travail, assuré par des bénévoles et ... avec une moyenne de 80 spectateurs. Beaucoup de nos vacanciers en ont gardé un très agréable souvenir ! Nous comptons faire mieux en 2011.

Dans la vallée, tous les mercredis, vendredis et dimanches de l'été, les « Marchés de la Vallée », gérés par « l'Association Amasse » ont animé avec leurs couleurs et leurs odeurs les différents lieudits de Campan à Payolle quatre « marchés de nuits » sont aussi à faire valoir.

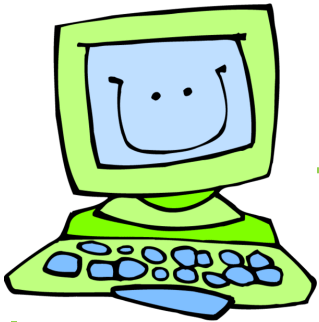
Présidente de ces deux associations je tenais, au nom de tous ceux qui s'y « dévouent » bénévolement, à rappeler notre existence et notre absence dans le dernier bulletin. Je suis cependant convaincue que Monsieur le Maire, connaissant nos efforts et notre persévérance pensait aussi à nous dans ces remaniements.

Je profite de ce bulletin pour vous faire connaître, ma démission de la présidence de l'association AMASSE, ainsi que la dissolution de cette dernière.

Ce n'est pas sans regret que j'abandonne les « Marchés de la vallée ». J'ai fait de mon mieux pendant toutes ces années et je souhaite de tout mon cœur que, longtemps encore mes amis « commerçants ambulants » puissent « déballer » pour faire vivre quelques heures d'été les halles de Campan et de Sainte Marie.

Je n'oublie pas de remercier notre dernier placier, Michel Lafargue qui, avec son dévouement, sa compétence et sa rigueur a donné une très bonne tenue à nos marchés.

Germaine



Le point sur l'activité de l'Espace Public Informatique...

L'Espace Public Informatique du canton de Campan a ouvert le 1^{er} juin 2009.

Il y a eu une moyenne de 98 personnes par mois, qui a fréquenté l'EPI.

La période des vacances scolaires d'été est la plus appréciée par les usagers (juillet : 166 personnes, août : 194 personnes). Durant cette période de vacances, une ouverture de l'EPI en permanence serait préférable, c'est aussi une demande des vacanciers. Ceux-ci, fréquentent l'EPI plutôt le soir, en fin de journée ou, le matin en début de matinée.

Durant les jours pluvieux, pendant les vacances, on peut noter une fréquentation plus massive de l'EPI. (Les personnes préfèrent rester à l'intérieur...). Cependant, les jours de neige, il y a peu ou pas de fréquentation, les gens ne circulent pas. Pendant les vacances de février (15 jours), Pâques (15 jours), août (tout le mois), Noël (15 jours), le planning annuel est modifié. En effet l'EPI est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18 h à 20 h, les horaires du mercredi et du samedi sont inchangés.

Depuis la pose de la « publicité » sur la vitrine, et l'allumage des spots, les personnes viennent en plus grand nombre. La visibilité de l'Espace Public est meilleure.

Pour rappel : l'Espace Public Informatique est animé par un agent contractuel à temps partiel, Jean-Michel Soucaze ; tous les équipements informatiques sont fournis par le Conseil Général.



Votre commune en fêtes !



❖ 1 ^{er} juin	Sainte Marie	concours de belote
❖ 2 juin	Gripp	messe (apéritif)
❖ 4 juin	Sainte Marie	soirée Karaoke + repas assos Vieux Village
❖ 12 juin	Payolle	fête de Payolle
❖ 25 et 26 juin	Campan	fête du bourg
❖ 9 et 10 juillet	Campan	fête des Mariolles
❖ 14 au 30 juillet	Sainte Marie	expo d'aquarelles
❖ 13 juillet	Artigues	fête d'Artigues
❖ 16 et 17 juillet	La Séoube	fête de La Séoube
❖ 16 juillet	Sainte Marie	art et culture en vallée de campan expo et chants sacrés à l'église
❖ 22, 23 et 24 juillet	Payolle	fête du vent et vide grenier
❖ 30 et 31 juillet	Payolle	fête de la montagne
❖ 5, 6 et 7 août	Sainte Marie	théâtre et marionnettes
❖ 13, 14 et 15 août	Sainte Marie	fête de Sainte Marie
❖ 20 et 21 août	Galade	fête de Galade
❖ 27 août	Sainte Marie	Vide-grenier
❖ 28 août	Payolle	VTT Payolle
❖ 15 octobre	Sainte Marie	foire agricole

Horaires déchetteries



• Campan :

Eté (1^{er} mars au 31 octobre)
9 H à 12 H et 14 H à 18 H

Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi

Hiver (1^{er} novembre au 28 février)
8 H à 12 H et 14 H à 17 H

Mardi - Mercredi - Samedi

• Montgaillard :

9 H à 12 H et 14 H à 18 H 30

Mardi - Mercredi - Samedi

• Bagnères de Bigorre :

9 H à 12 H et 14 H à 18 H 00

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Pour contacter la mairie de Campan :

☎ 05 62 91 75 01 – Fax : 05 62 91 79 05

@ : mairie.campan@wanadoo.fr

<http://www.campan.fr>

H o r a i r e s d ' o u v e r t u r e d e l a m a i r i e

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.